

## LA MUTUALISATION DES MOYENS DANS LE SECTEUR MEDICO-SOCIAL

### Principaux enjeux

1

### La diversité des formes juridiques de coopération (1)

- Les modes de coopérations prévus par l'article L. 312-7 du code de l'action sociale et des familles :
  - les conventions
  - les GIE et GIP
  - les GCSMS
  - les regroupements et fusions

2

### La diversité des formes juridiques de coopération (2)

- Les groupements de coopération sanitaire
- Les modes de coopération de droit commun :
  - association loi 1901
  - groupement d'achat
  - groupement d'employeurs
  - ...

3

### La détermination de la forme juridique de coopération

La nécessité de déterminer la forme juridique de la coopération en fonction de l'objet de la coopération envisagée, de ses besoins spécifiques, et de l'identité des partenaires :

- Définir préalablement précisément et concrètement les objectifs de la coopération
- Evaluer le rapport entre l'objet de la coopération et la souplesse/lourdeur des dispositifs juridiques envisagés

4

### GCSMS et mutualisation de moyens

- La mutualisation des moyens n'est qu'une des missions possibles d'un GCSMS :  
Intervention commune de professionnels, gestion d'autorisation, création de réseaux, fusion/regroupement, gestion de PUI (à compter du 01/01/2013).
- Les principales caractéristiques d'un GCSMS :  
convention constitutive, règlement intérieur, assemblée générale et répartition des droits sociaux...

5

### La nécessité de sécuriser juridiquement la mise en commun de moyens

- Différents enjeux : mises à disposition de personnel, soumission à la TVA...
- Le GCSMS ne répond pas en soi à toutes ces difficultés, qui ne sont pas régies par le CASF mais relèvent de leurs propres dispositifs juridiques (droit fiscal, droit du travail, etc.)

6